

## L'impact de la guerre de 1914 sur les villages de la vallée du Salagou

Les documents consultés pour la période 1914-1919 aux archives départementales nous présentent une France rurale préoccupée par la rentrée des récoltes aussi bien dans les petits villages qu'au sommet de l'Etat au Ministère de l'Agriculture. Par ailleurs la consultation de la presse régionale, l'Eclair ou le Petit Méridional, montre une région éloignée du champ de bataille vivant au rythme des cours du vin et des céréales, de la saison théâtrale et en ce qui concerne l'Eclair, très informée des allers et venues de l'évêque de Montpellier.

La guerre n'a pas désorganisé les Administrations centrales, et dans l'Hérault, c'est le Préfet qui transmet leurs demandes d'information du mois d'août 14 jusqu'aux années d'après guerre.

Ce sont ces échanges qui nous permettent de mieux connaître la situation dans le moindre des villages de notre région.

### Une activité économique et sociale sous contrôle des administrations de 1914 à la fin de la guerre

#### L'été 1914 : les inquiétudes du Préfet de l'Hérault

Le préfet est inquiet en août 1914, il pense que les vendanges seront difficiles en l'absence des chefs de famille partis au front ou en cours de formation à Montpellier ou dans les autres villes de garnison de la région. Il adresse une circulaire aux maires le 7 août 1914 pour recenser les besoins éventuels de main d'œuvre étrangère. En effet le gouvernement espagnol se proposait de mettre à la disposition de l'agriculture française un grand nombre de travailleurs ordinaires. Il avait donc adressé aux sous préfets une note leur demandant d'attirer l'attention des propriétaires et de la population sur l'intérêt que présentait l'utilisation de cette main d'œuvre pour les vendanges et les autres travaux des champs.

Ce même préfet s'adresse au ministre de l'Agriculture en lui renouvelant sa préoccupation : les vendanges qui s'annoncent et l'arrivée probable de vendangeurs espagnols. Il propose au Ministre de « lever des droits de douane qui frapperaient l'entrée des mules et mulets espagnols qu'amèneraient avec eux les espagnols » et qui compenseraient la pénurie des chevaux réquisitionnés pour le front.

Si dans les grandes exploitations de la plaine aux environs de Béziers, de Montpellier ou de Lunel, les propriétaires ont accueilli cette proposition avec enthousiasme, dans les villages de la vallée du Salagou il n'en est pas de même, on reste entre soi.

Ainsi, à Mérifons, le remplaçant du maire répond au Préfet le 10 août 1914: « J'ai l'honneur de vous faire savoir que dans notre commune nous nous aidons tous les uns les autres avec le meilleur esprit de solidarité, il n'existe plus de différences de conditions ni d'opinions, on va au plus pressant. Donc nous nous passons de la main d'œuvre étrangère, les blés et les avoines sont en meules, seule la piquaison souffrira par le manque de chevaux.

On pourrait y remédier complètement si la combinaison suivante était possible : un propriétaire de notre commune a une machine à battre, à manège, avec laquelle il bat chaque année une partie des grains des communes de Mérifons et de Brenas , cette machine est assez compliquée en ce sens qu'à chaque changement d'aire à dépiquer il faut la démonter entièrement et la remonter

*Il faut donc en avoir la pratique et la connaître à fond. Or le propriétaire est âgé, et ne garde que les moutons, c'est son fils aîné avec un voisin qui est aussi notre maire actuellement réserviste à Montpellier qui fait le travail.*

*Si l'on pouvait avoir un sursis pour ces deux hommes, la rentrée des grains serait assurée dans ces deux communes. Le fils du propriétaire Marius Viales est réserviste au 281<sup>ème</sup> d'infanterie 20<sup>ème</sup> compagnie, notre maire Joseph Rossignol est au dépôt à Montpellier à la 29<sup>ème</sup> Cie, le père Viales a un autre fils Jules sous les drapeaux.*

*Voilà Monsieur le Préfet les seules mesures pressantes intéressant notre commune. Pour les vendanges nous aidant tous, tout se passera en bon ordre à moins de graves complications qui ne sont pas à désirer. » Signé Baumes*

Il n'y a pas eu de sursis accordé et Marius Viales a continué son instruction militaire avant de gagner le front, il sera tué à l'ennemi le 6/02/1915 à Vermelles dans le Pas de Calais.

## **L'installation dans la guerre à partir de 1915 et les années suivantes**

Une nouvelle organisation administrative est mise en place pour recenser les besoins des communes en main d'œuvre afin de rentrer les récoltes, les commissions départementales sont créées en décembre 1915, ce sont elles qui sont en contact avec le Préfet. Elles ont à leur disposition des soldats rapatriés pour rentrer les récoltes, des prisonniers, des soldats originaires des colonies et la main d'œuvre espagnole de retour. Elles vont organiser les périodes pendant lesquelles les soldats seront rapatriés pour aider aux rentrées de récoltes (2 périodes du 15 Mai au 16 octobre et du 17 octobre au 31 décembre)

Ainsi, les 8000 hommes mis à la disposition de la XVI<sup>ème</sup> Région du 15/4 au 15/7 1915 seront répartis par rapport au nombre d'hectares de chaque département puis entre chaque commune.

Ces efforts vont se poursuivre pendant toute la guerre car la préoccupation du gouvernement reliée par le Préfet (7 janvier 1916) est d'« *encourager l'exécution des travaux agricoles. Il faut que toutes les terres soient cultivées afin que leur production soit aussi abondante que possible. L'avenir de la France dépend de la valeur des soldats autant que du dévouement et de l'effort continu de tous ceux qui sont restés au foyer.* »

## **Les détachés et les permissions agricoles**

L'effort de guerre s'amplifiant, les difficultés pour effectuer les travaux agricoles sont importantes. Il est décidé, en février 1917, de mettre en sursis d'appel les professionnels destinés à assurer la réparation des instruments agricoles et le ferrage des animaux, le 10 août 1917 de renvoyer à la terre et jusqu'au 15/9/1917 tous les viticulteurs du service armé classe 1891 et plus, du service auxiliaire ou pères de 5 enfants (classe 1895 et plus ancienne).

En outre une permission de vendanges de 20 jours est accordée à tous les viticulteurs en service dans les régions, à l'exception des hommes en instruction classe 1918 et des récupérés du service armé. Cette permission était accordée à la date choisie par l'intéressé « *étant entendu qu'elle n'empêchera pas le départ d'un homme pour les armées* »

Par ailleurs un contrôle très précis de la main d'œuvre agricole permet de recenser commune par commune les propriétaires, les ouvriers agricoles qui pourront éventuellement être détachés aux travaux agricoles.

Ainsi à Mérifons

Emile Bousquet propriétaire de la classe 1889 (cantoné au 16<sup>ème</sup> escadron équipage à Montpellier)

Delbosc ouvrier agricole classe 1890  
Griou Désiré propriétaire classe 1890

A Salasc

Nouguier propriétaire classe 89 cantonné au 122<sup>ème</sup> d'infanterie à Montpellier  
Charles Dur classe 1890 est au 81<sup>ème</sup> d'infanterie à Montpellier

A Octon

Frédéric Ollier propriétaire classe 88 à Montpellier  
Jean Baldy propriétaire et père de 5 enfants classe 1891 ( 2<sup>ème</sup> Groupe Aviation )

C'est donc une grande mobilisation de toutes les ressources humaines qui est mise en place pour faire face aux besoins d'une nation en guerre.

Des **permissions agricoles** seront accordées jusqu'à la fin de la guerre tous les ans aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles, des équipes de soldats (originaires des colonies : malgaches, indochinois, kabyles) seront mises à la disposition des communes pour l'exécution des travaux les plus urgents.

Dan l'Eclair de septembre 1917, le député de l'Hérault Barthe, rapporteur de la commission de l'agriculture, qui avait appelé l'attention du ministre sur l'intérêt d'accorder de la main d'œuvre militaire vient de recevoir un télégramme du Ministre de la Guerre « *le département de l'Hérault recevra incessamment un bataillon malgache effectif de 1000 hommes* ».

Les villages de l'arrière pays ne verront pas ces soldats, ils seront affectés plutôt dans les grandes exploitations de la plaine littorale.

Les administrations demandent aux maires de veiller à ce que ces hommes, soldats, étrangers ou permissionnaires respectent leur contrat. En cas de non respect, les punitions sont appliquées.

Le 18 mars 1916, l'Eclair rapporte la punition infligée à un militaire titulaire d'une permission agricole. « *Le général commandant de la 19<sup>ème</sup> Région a infligé une punition de 60 jours de prison, dont 15 de cellule, à un militaire qui, titulaire d'une permission agricole ne s'est pas occupé de travaux agricoles et ne s'est même pas rendu dans la localité pour laquelle la permission était accordée. Cette décision sera portée à la connaissance des troupes par la voix d'un rapport et suivie des commentaires appropriés.* »

En 1918, toutes les personnes aptes à travailler aux champs sont recensées, un télégramme du 28 juin demande aux communes le recensement des réfugiés occupés aux travaux agricoles.

A Liausson le maire informe le Préfet que 4 réfugiés sur 5 sont occupés aux travaux agricoles. A Octon la commune compte 24 réfugiés dont 15 sont employés aux travaux agricoles.

Mais la mobilisation la plus étonnante est celle qui dès 1917 a concerné ce que dans les documents, on appelle la main d'œuvre scolaire.

Dès janvier 1917, une circulaire insiste sur la nécessité de mettre en valeur des terres incultes afin « *d'augmenter le rendement du sol français* », le 9 mars 1917, un état des écoles qui ont entrepris des travaux agricoles et auxquelles pourrait être attribué un supplément de congés est adressé aux directeurs d'école. Les réponses sont rares. L'école mixte de Brenas a répondu avoir procédé au défrichage d'un terrain pour la culture des pommes de terre.

Au total pour le département, les écoles ont cultivé une superficie de 45m<sup>2</sup> et 13 kg de semences ont été récoltés.

Le 25 juin 1917, une circulaire adressée aux chefs d'établissements d'enseignement public et privé et à chacun des inspecteurs primaires du département pour faire appel au « *dévouement des jeunes gens des établissements d'enseignement pour participer aux travaux agricoles pendant les grandes vacances, en raison de la rareté de la main d'œuvre agricole et de l'extrême urgence qu'il peut y avoir à certains moments de disposer du plus grand nombre de bras pour assurer l'intégralité des récoltes, notamment celle des vendanges* ».

Le préfet précise qu'il est souhaitable de voir se réaliser au plus tôt les vues de Monsieur le Ministre, il demande que les jeunes gens âgés d'au moins 11 ans, « *désireux de se mettre patriotiquement à la disposition des propriétaires du département donnent leur adresse, ils seront placés le plus près possible de leur résidence, seront convenablement logés et nourris par les propriétaires ils recevront une juste rémunération de leurs services* ».

Cette circulaire n'a pas eu un grand succès dans une région où les enfants participent habituellement aux travaux des champs et aux vendanges dans leur famille ou chez des voisins avec leur mère ou un membre de la famille.

Les années de guerre terminées, l'administration a souhaité faire un bilan de la situation pour connaître l'état de la population, c'est l'objet d'une enquête du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement intitulée « les vides causés par la guerre ».

## **Le retour à la normale, la fin de la guerre**

La situation des campagnes du point de vue humain.

L'enquête a été menée en décembre 1919, elle ne concerne que la main d'œuvre agricole.  
« *La guerre a fait dans l'effectif des travailleurs ruraux des vides dont il importe au plus haut point de mesurer l'importance, la démobilisation étant achevée, et les blessés étant presque tous rentrés dans leurs foyers, le moment semble opportun d'évaluer les pertes subies par les agriculteurs.* »

Cette enquête fait le point sur les pertes humaines, sur le retour ou non des anciens agriculteurs dans leurs communes et à leurs anciennes fonctions.

Pour l'ensemble du département 29386 agriculteurs et 861 auxiliaires démobilisés sont revenus à l'agriculture, 939 agriculteurs démobilisés et 23 auxiliaires l'ont quittée. On constate que des non mobilisés sont venus à l'agriculture (1936 compensant ainsi les départs).

Pour les communautés qui nous intéressent :

Brenas :

2 tués et disparus

12 démobilisés et revenus à l'agriculture

Nombre d'agriculteurs habitant la commune : 30 et 4 ouvriers agricoles

Mérifons :

Population : 86 habitants

Deux tués

15 démobilisés, 14 métayers, 27 ouvriers agricoles

Octon :

Population : 505

24 tués et disparus  
2 mutilés (ayant quitté l'agriculture)  
38 démobilisés revenus à l'agriculture  
59 propriétaires  
30 ouvriers agricoles, 4 auxiliaires

Salasc

Population : 268

Tués et disparus : 5

Démobilisés revenus : 50

Propriétaires : 80

Bergers : 5

Ces deux dernières communes demandent à la fin de la guerre si on peut les aider à reconstituer leur population, et leur cheptel.

Manquants à faire venir de l'extérieur :

Pour Salasc : 8 hommes, 15 femmes et 8 bêtes

Pour Octon : 50 hommes, 30 femmes et 20 bêtes

En réponse à la circulaire du Ministre de l'Agriculture, le Directeur des services agricoles adresse son rapport sur la main d'œuvre agricole le 24 avril 1920.

Assez optimiste sur la situation des terres : « à l'heure actuelle, on peut considérer qu'aucune terre n'est restée inculte faute d'ouvriers ». Il en est de même en ce qui concerne les hommes « si la guerre a pris un grand nombre d'agriculteurs (5445 agriculteurs disparus pour l'Hérault) les ouvriers disparus ont été remplacés par des espagnols venus en très grand nombre et il n'est pas à craindre à l'heure actuelle que les travaux agricoles ne puissent être effectués aux époques voulues »

En août 1919, le Préfet conseillait d'ailleurs de ne pas faire appel aux ouvriers espagnols en raison de la sécheresse.

En conclusion, ce petit coin de l'Hérault a, comme toutes les régions de France, versé son tribut à l'effort de guerre en envoyant au front ses jeunes gens comme le montrent les monuments aux morts, et en maintenant les terres en culture grâce à la solidarité de ceux et celles qui sont restés.

#### Sources : archives départementales de l'Hérault

7M1027 : enquête pour les besoins de main d'œuvre pour les vendanges

7M 1028 : enquête sur les vides causes par la guerre parmi les agriculteurs

10 R 332 : permissions pour les vendanges

10R233 : mobilisés propriétaires

10R 234 : mobilisés ouvriers agricoles

10 R 221 : lettre du préfet de l'Hérault au Ministre de l'agriculture août 1914

1T 2942 : note sur la mise en valeur des terrains incultes

3R 35 : recensement des réfugiés occupés aux travaux agricoles

10 R 241 : permissions pour les vendangeurs et les viticulteurs

10R 244 : mise en sursis d'appel des professionnels destinés à assurer la réparation des instruments agricoles et le ferrage des chevaux 1916-1917

10R 245 : sursis agricoles 1918-1919

10R 240 : permissionnaire agricole puni dans la XIX<sup>ème</sup> région militaire

10 R 246 : refus de sursis

10R 247 : formation des commissions agricoles décembre 1915 dans la XVI<sup>ème</sup> région militaire

10R 249 circulaire adressée aux chefs d'établissements publics et privés et à chacun des inspecteurs primaires sur la main d'œuvre scolaire

10R 332 : soldats employés aux travaux des champs

1T2942 : participation des élèves aux travaux agricoles

Rapports des inspecteurs primaires sur les résultats obtenus

1R 858 : permissions agricoles et sanitaires exceptionnelles (1915-1917)

10R 250 : travailleurs utilitaires indochinois 14 janvier 1917